

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 février 2026****Délibération n° 01-2026****Séance du 04 février 2026**

Date de convocation :

26 janvier 2026

Date d'affichage :

26 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice	12
de présents	7
de votants	7

L'an deux mil vingt-six, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Françoise SAVIE EUSTACHE, Maryline JOUVEY, Messieurs, Alain BŒUF, Roger BLIN, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Néant

**Objet : Etat d'assiette et destination des coupes de bois****Rapporteur : Monsieur BLIN**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les article 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 24 septembre 2025 ;

A été présenté en réunion du conseil municipal la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous :

Coupes proposées à l'état d'assiette 2026

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits *	Année prévue de l'aménagement
6	2.71	Deuxième éclaircie	Vente BI	2026
7	2.56	Deuxième éclaircie	Vente BI	2026
10	1.21	Deuxième éclaircie	Vente BI	2026
14	0.66	Deuxième éclaircie	Vente BI	2026
15	1.06	Deuxième éclaircie	Vente BI	2026

* Destination (vente, délivrance ...) des types de produits (BO = bois d'œuvre, BI = bois d'industrie, BE = bois énergie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE et ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de bois selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE



Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été transmise en
Sous- Préfecture le _____
et affichée le _____